

DOSSIER D'INSCRIPTION

AUVERGNE KRAV MAGA

FICHE D'INSCRIPTION

SAISON 2025-2026

NOM :	
PRENOM :	
ADRESSE :	N°, RUE : CODE POSTAL : VILLE :
PROFESSION :	
DATE DE NAISSANCE :	
LIEU DE NAISSANCE :	
TELEPHONE :	
ADRESSE MAIL :	
DROIT A L'IMAGE :	J'accepte d'être photographié(e) et/ou filmé(e) dans le cadre des activités de l'entreprise AKM (entraînement, stage, reportage...) et que ces images puissent être diffusées sur le site web et la page FACEBOOK d'AKM et sur le site et la page FACEBOOK de KRAV MAGA ACCESS. OUI – NON (rayer la mention inutile)

Pour quelle raison souhaitez-vous pratiquer le krav maga ?-----

Condition physique générale (blessures passées, problèmes de santé...) :-----

Autres disciplines pratiquées et années d'expérience : -----

Fréquence des entraînements envisagée : 1 fois par semaine / 2 fois par semaine / 1 fois par mois / occasionnellement

FAIT A

SIGNATURE :

LE

Documents à fournir :

- La présente fiche remplie et signée

- Décharge signée

- Certificat médical de moins de 3 mois

- Extrait de casier judiciaire N°3 (document à présenter, qui ne sera pas conservé par AKM) – **UNIQUEMENT
POUR LES NOUVEAUX INSCRITS**

DOSSIER D'INSCRIPTION



DECHARGE

Valable sur la période du 30 septembre 2025 au 30 juin 2026

JE SOUSSIGNE(E) :

NOM/PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

DECLARE :

- Participer à des cours de KRAV MAGA dispensés par M. Sylvain GIRAUD et/ou Mme Maya SANDERS.
- Avoir parfaitement conscience que le Krav Maga est une discipline de combat et que certains coups peuvent être portés lors des entraînements, avec mesure et de manière maîtrisée, en respectant son partenaire et en s'adaptant aux équipements de protection qu'il porte ou non.
- Avoir parfaitement conscience que dans l'apprentissage des techniques de Krav Maga, les agressions sont simulées de la façon la plus réaliste possible, mais toujours en modérant ses gestes et dans le respect du partenaire.
- Ne pas présenter de problème physique ou de santé particulier rendant la pratique d'une discipline de combat, et notamment du Krav Maga, manifestement inadaptée.
- S'engager à informer immédiatement M. Sylvain GIRAUD et/ou Mme Maya SANDERS de tout problème physique ou de santé nouveau le concernant, qui pourrait intervenir pendant la durée de validité de la présente décharge.
- Avoir été averti par les instructeurs qu'il était vivement conseillé de prévoir l'équipement suivant pour pratiquer le Krav Maga :
 - coquille
 - protège-tibias
 - protège-dents
 - mitaines et/ou gants de boxe

En conséquence, le participant décharge expressément M. Sylvain GIRAUD et/ou Mme Maya SANDERS de toute responsabilité en cas de blessure, lésion, accident, dommage ou de toute autre forme de préjudice qui pourrait lui être occasionné en rapport avec l'activité exercée pendant la durée des cours de KRAV MAGA.

FAIT A

LE

« Lu et approuvé »